



L'écho des CALANQUES

Regrouper toutes les volontés pour maintenir l'intégralité et assurer la sauvegarde du site classé des Calanques

Juillet 2018

N°65

UCL, en ouvrant son magazine aux auteurs amis, leur laisse la responsabilité de leurs contributions.

SOMMAIRE

• Editorial	1
• Kedge : la partie n'est pas perdue !	4
• PNC : budget en hausse, urbanisation Luminy,	5
• Pouvoir accru des préfets – Droit dérogation.....	6
• CSS du 17/11/2017 et 28/05/2018	7
• Alerte loi littoral.....	12
• Visite de N. Hulot Frioul, (G. Prohac AFNR).....	13

• B.U.S. : suite du feuilleton	14
• Calanques Propres, Luminy	14
• Des boues rouges au méthane	15
• Marseille, nouvelles brèves	16
• Ils nous ont quittés	18
• Dernière minute	19
• A la devanture du libraire.....	19

EDITORIAL

Une avalanche de nuisances et de projets dévastateurs.

Aux nuisances urbaines et industrielles scandaleuses qui perdurent, sont venues s'ajouter celles des destructions réalisées ou programmées d'espaces verts de grande valeur et de leur bétonisation. Les autorités municipales paraissent atteintes d'une « bétonite » aigüe, aveugle et irrespectueuse du patrimoine marseillais.

Stand-by pour les rejets urbains à Cortiou.

Rien n'a changé des rejets urbains à Cortiou ; ils sont toujours importants. Le seul progrès a consisté à installer des bassins de rétention pour stocker les eaux de pluie et éviter ainsi leur rejet en mer par les déversoirs d'orages. Ces eaux sont ensuite dirigées vers la station d'épuration, dès le beau temps revenu. On évite ainsi la pollution des plages marseillaises les jours d'orages.

Les négociations avec la Métropole, visant à améliorer les performances de la station « Géolide » ont été interrompues pour compléter la liste des polluants de Cortiou par les nouveaux venus que sont les perturbateurs endocriniens. Cette tâche a été confiée au Conseil scientifique de la Métropole où j'ai été invité à siéger. Ce travail devrait être terminé d'ici cet automne.

Tribunal Administratif de Marseille, un espoir : le rapporteur public demande une étude d'impact et une nouvelle enquête publique.

C'est dans une salle comble que s'est déroulée l'audience du TAM le jeudi 14 juin. Les dépôts en référés étant nombreux, le TAM les a examinés de façon groupée. Ce ne sont pas moins que six recours portés par 19 associations et 13 particuliers qui ont été

pris en compte. Tous demandaient l'annulation de l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2015, autorisant le rejet industriel dans le Parc national des Calanques. Rappelons qu'UCL et ses associations alliées et amies ont été les premières à déposer un référé au TAM, le

21 janvier 2016. Il s'agit de l'Association pour la Protection des Animaux Sauvages (ASPAS), de l'Association Naturiste Phocéenne, de l'Office d'Animation Sports et Loisirs (OASL) des Bouches-du-Rhône, de la Confédération Syndicale des Familles Grotte Rolland et environs (CSF), représentés par Maître Benoît Candon, avocat au barreau de Marseille. Les autres groupements ont suivi : Surfrider Foundation, groupement des pêcheurs, Sea Shepherd, Zea.

Supprimer le rejet en mer ? Pourquoi pas !

On n'a jamais su sur quels échantillons d'eau se faisaient les dosages. A la demande de Pierre Aplincourt (ex-président de FNE 13), le Directeur Frédéric Ramé a précisé, à la dernière réunion de la CSS, que le calcul des concentrations se faisait sur l'effluent brut de l'usine, avant l'ajout massif d'eau. Ce qui constitue une autre base de calcul des apports à la mer.

Par ailleurs, dès l'installation du traitement au dioxyde de carbone, au premier semestre 2019, l'abattement serait, d'après l'industriel, de 99,7 % pour les métaux (p. 5 à 7 du CR Alteo du 13 juin 2018). Il annonce même un rejet zéro dès la mise en place d'un

Reste l'énorme problème du dépôt à Mange Garri.

La situation à Mange Garri est d'autant plus grave, qu'un épisode d'envolées de nuages par grand vent a eu lieu le 8 avril dernier, recouvrant les agglomérations de Bouc Bel Air (sic !) et de Gardanne d'une pellicule rouge de particules pénétrant dans les yeux et les poumons. Episode venteux qui risque de se reproduire. Confrontés à cette nuisance l'association

Polémique sur la vétusté du sea-line des boues rouges, l'industriel mis en défaut !

Après plus de 50 ans de service, peut-on encore dire que la canalisation des boues rouges est en parfait état ? C'est ce qu'affirme l'industriel. Grâce à un travail considérable d'investigations, notre représentant titulaire à la CSS, Michel Mazzoleni et avec l'aide précieuse du spécialiste sea-line, Aldo Franco et de ses amis plongeurs (Michel Nox notamment), du biologiste Gérard Rivoire, nous avons

Le ministre Nicolas Hulot au Frioul.

Gérard Prolhac, le président de l'association « Frioul, un nouveau regard », était chargé d'accueillir le ministre en déplacement à Marseille dans le cadre d'un projet de colloque sur la biodiversité avec UICN.

L'audience a duré 4 heures. Le rapporteur public a proposé de réduire le temps de la dérogation permettant à l'usine de poursuivre ses rejets liquides dans les eaux du Parc national des Calanques. Il a demandé la réalisation d'une étude d'impact et la tenue d'une nouvelle enquête publique, en se référant au principe de précaution. Le jugement est attendu dans quelques semaines et il faut espérer que les propositions du rapporteur public seront prises en compte.

traitement biologique et d'un procédé d'ultrafiltration (p 4 du même CR), sans en préciser la date.

Finalement, si les performances du traitement au CO₂ sur l'élimination des produits les plus toxiques sont celles qui sont annoncées, n'est-il pas envisageable d'envoyer l'effluent ainsi traité dans une station d'épuration voisine, pour finitions ? Cela permettrait d'arrêter le rejet en mer sans attendre, c'est-à-dire passé le premier semestre 2019. Bien entendu cela doit se faire sous la responsabilité de Philippe Quévremont garant de la Commission nationale du débat public.

BBAE (Bouc Bel Air Environnement) a déposé une main courante à la gendarmerie, tandis que le maire portait plainte contre Alteo. Si ces envolées se renouvellent, leur impact supposé sur la santé des habitants peut en être aggravé par une augmentation de la charge polluante résultant du traitement des effluents au CO₂.

réuni un ensemble d'observations laissant supposer l'existence de fuites du sea-line. Mon expertise d'un film réalisé par la COMEX en 2015 m'a conduit à la même hypothèse. Confrontés aux dénégations de l'industriel, nous avons demandé au préfet la réalisation d'une expertise indépendante par un organisme compétent et agréé.

Il lui a fait découvrir l'île tout en l'entretenant sur le futur de l'archipel. Il en a profité pour remettre au Ministre un dossier d'UCL. Qu'il en soit remercié ici.

Vous trouverez, dans ce numéro, un article de Gérard Prolhac, consacré à cette visite
Déferlement du béton et du goudron sur Marseille.

Massacre à la tronçonneuse à Luminy.

Nous avons dû intervenir sur les projets de bétonisation à outrance du site de Luminy, zone écologiquement inséparable du Parc national. Au sein du groupement d'associations SOS Calanques 13, nous avons dénoncé collectivement et avec force les projets écocides de destruction des pinèdes de Kedge Business School et d'Innate Pharma (Echo des Calanques n° 62). Une pétition de réprobation a réuni plus de 150.000 signatures. Contre toute attente, le massacre, programmé pour juillet, a eu lieu le mardi 22 mai. Ce jour-là, des engins monstrueux ont rasé la pinède en abattant 298 arbres. Opération de la honte, effectuée en catimini, sans aucun scrupule, en porte-à-faux avec les pseudo engagements de Kedge pour l'environnement et la biodiversité. L'école est

marquée à jamais du sceau de la trahison et de l'irrespect des valeurs environnementales. Mais la partie n'est pas perdue. Même si les arbres ont été abattus, il reste encore un terrain naturel doué d'une potentialité de régénération menant aux écosystèmes du site. Il faut maintenant empêcher sa bétonisation. Soulignons à ce sujet l'engagement total de Georges Aillaud, président du Comité du Vieux Marseille, de Pierre Aplincourt, ex-président de FNE 13 et de Sandrine Rolengo, représentante locale du Sppef (Protection du patrimoine et des paysages de la France) et également de l'infatigable écologiste David Escalier, tous réunis, avec U.C.L., au sein de **SOS Calanques 13.**

Boulevard Urbain Sud (BUS).

UCL a rejoint SOS Nature Sud, FNE 13 et d'autres associations pour constituer un groupement appelé « **Collectif Anti-Nuisances Boulevard Urbain Sud (CANBUS)** ». Le groupe a dénoncé le manque de concertation sur un projet très ancien, et l'absence de prise en compte des remarques et suggestions à l'enquête publique. Il a dénoncé aussi l'accroissement considérable de la pollution de l'air et des

embouteillages monstres qu'engendrera cet entonnoir, véritable aspirateur à voitures, presque sans issue à son arrivée au littoral. Il a dénoncé encore la destruction des espaces verts remarquables, notamment du parc de la Mathilde, des Jardins de familles Joseph Aiguier et de la pinède du Roy d'Espagne (un article est consacré à ce sujet).

Autres sites menacés.

Citons notamment le Parc Valmer, le parc Chanterelle dans le quartier de Longchamp, les Catalans (ancienne usine Giraudon en particulier), toute la périphérie des

limites du Parc national des Calanques et les friches des anciennes usines (Legré-Mante et l'Escalette), etc.

L'état d'urgence est déclaré !

Face à la recrudescence des nuisances en cours et à venir sur l'ensemble du territoire de Marseille et des calanques, et à l'incompréhension, l'immobilisme ou la complicité des responsables de la cité, les actions et les engagements d'UCL s'accroissent. Nous avons, plus que jamais besoin de votre aide et de votre soutien. Nous avons d'ailleurs en gestation la création

d'un **groupe d'intervention (GI)** pour nous aider. Rejoignez-nous. Venez à nous nombreux. **Adhérez et faite adhérer à UCL.** Renforcez nos moyens financiers et d'intervention. Assurez le relais de nos actions. En un mot « aidez-nous ! »

L'état d'urgence est déclaré !

Henry Augier, président

Kedge : la partie n'est pas perdue !



L'école de commerce Kedge de Luminy a abattu 300 arbres et décapé 11300 m² de garrigue pour l'extension de son bâtiment (cf. Echo des Calanques n° 62 de mars 2018). Cette opération écocide s'est faite en dépit de l'avis défavorable de l'architecte des bâtiments de France et à la suite d'une étude d'impact « bidon ». Cet acte ignoble a été réalisé en catimini, avant la période prévue. Un tel massacre restera indélébile de honte pour la réputation de Kedge. Mais la partie n'est pas perdue, il faut sauver de la bétonisation ce terrain mis à nu. **SOS Calanques 13** a instruit un dossier qui va déboucher sur un recours en justice, si le préfet ne prend pas la décision demandée par la présente lettre à :

Monsieur Pierre Dartout, Préfet des Bouches du Rhône
Place Félix-Baret CS 80001 - 13282 Marseille Cedex 06

Marseille, le 4 juin 2018

Objet : Demande de suspension des travaux de l'école de Kedge à Luminy

Monsieur le Préfet,

Actuellement se déroulent les travaux de défrichage en zone d'adhésion du parc des Calanques en vue d'étendre l'école de commerce KEDGE BUSINESS SCHOOL.

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que plusieurs de nos associations de terrain ont constaté la présence d'espèces protégées sur cette zone.

Or, malgré la dérogation que vous avez accordé au porteur de projet relative à l'étude d'impact, il n'en demeure pas moins que ce dernier est soumis à la législation relative à la destruction d'espèces protégées.



En effet, d'après l'article L411-1 du code de l'environnement : « I. - Lorsqu'un intérêt scientifique particulier, le rôle essentiel dans l'écosystème ou les nécessités de la préservation du patrimoine naturel justifient la conservation de sites d'intérêt géologique, d'habitats naturels, d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées et de leurs habitats, sont interdits :

1° La destruction ou l'enlèvement des oeufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat ;

2° La destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de végétaux de ces espèces, de leurs fructifications ou de toute autre forme prise par ces espèces au cours de leur cycle biologique, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat, la détention de spécimens prélevés dans le milieu naturel ;

3° La destruction, l'altération ou la dégradation de ces habitats naturels ou de ces habitats d'espèces (...).

L'article L. 411-2 4° du code de l'environnement précise quant à lui que : « Un décret en Conseil d'Etat détermine les conditions dans lesquelles sont fixées : (...) 4° La délivrance de dérogation aux interdictions mentionnées aux 1°, 2° et 3° de l'article L. 411-1, à condition qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante pouvant être évaluée par une tierce expertise menée, à la demande de l'autorité compétente, par un organisme extérieur choisi en accord avec elle, aux frais du pétitionnaire, et que la dérogation ne nuise pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle ».

Nous attirons, en outre, votre attention sur le fait qu'une telle atteinte à des espèces protégées, dans un lieu aussi emblématique que le site des calanques, est en totale contradiction avec l'accueil du Congrès mondial de la nature de l'UICN en 2020.

C'est pourquoi nous vous demandons de prendre en urgence un arrêté de suspension des travaux afin de se conformer à la législation relative aux espèces protégées. »

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, notre entière considération.

SOS Calanques 13 : 14 quai Rive Neuve 13007 Marseille - 04 91 33 44 02 - soscalanques@outlook.fr

Parc national des Calanques : budget en hausse, urbanisation Luminy

Un ballon d'oxygène pour le parc national

la hausse
21-3-18



Les agents du parc national auront bientôt des renforts grâce à l'augmentation du budget, validée la semaine passée par le conseil d'administration.^{SP}

Environnement

Le parc national a validé un budget 2018 en hausse lui permettant d'augmenter ses effectifs sur le terrain.

Le projet d'extension de la Kedge Business school en limite du cœur de Parc fait débat parmi les administrateurs.

Environnement

Le parc national a validé un budget 2018 en hausse lui permettant d'augmenter ses effectifs sur le terrain.

Le projet d'extension de la Kedge Business school en limite du cœur de Parc fait débat parmi les administrateurs.

CALANQUES

Le conseil d'administration du Parc national des calanques s'est réuni la semaine dernière à l'Eden-Théâtre à La Ciotat. La validation du budget définitif voté en décembre, le rapprochement avec l'agence française pour la bio-diversité ainsi que l'épineuse question des « projets d'aménagement de Luminy » ont jalonné la séance.

« 6 millions d'euros, soit une hausse raisonnable de 4% » pour faire face aux enjeux. Le budget initialement prévu à la fin de l'année 2017 devait être validé par l'Etat. « C'est au final un budget conforme à notre demande » se félicite Didier Réault, le président du conseil d'administration du parc national. « On demandait 4 postes supplémentaires nous en avons eu trois de la part de l'Etat, ainsi qu'une rallonge de 700 000 euros. Cela va nous permettre de compléter les équipes sur le terrain, d'augmenter la présence, c'est très important et d'engager des projets validés dans le cadre du plan quinquennal ». Bref, « éviter un fonctionnement à la petite semaine » résume-t-il avec son franc parler habituel. Cela donnera la possibilité aux personnels de se projeter dans un calendrier de travail, sur le schéma d'accessibilité du parc et la stratégie scientifique, par exemple.

Autre point important de ce début d'année : le partenariat si-

gné avec l'agence française de la bio-diversité. « C'est une convention qui va nous permettre de mutualiser des moyens : les services de paye, la comptabilité et de faire des achats groupés. Ce partenariat va augmenter singulièrement la mise en réseau scientifique, avec un partage d'un certain nombre de données ». Ceci dit, Didier Réault et l'ensemble du conseil d'administration restent intransigeants sur « la gouvernance locale » de l'établissement public.

Au cours de la séance, certains administrateurs ont mis sur le tapis la question de l'extension de la Kedge Business school, projet comprenant l'abattage de 300 arbres, révélé par notre collègue David Coquille dans ces mêmes colonnes en début d'année.

Tenter de « concilier urbanisation et nature »

Et qui soulève une très forte contestation. Le Parc national des calanques aurait donné son « avis » sur la question, si une étude complémentaire avait été demandée par le préfet... « Je considère qu'il vaut mieux construire là [sur ce périmètre en zone d'adhésion], plutôt que sur le parking du haut, qui se situe juste à la limite du cœur de Parc » estime Didier Réault. Et de rappeler que « le campus de Luminy doit se développer », à charge de « concilier urbanisation et respect de nature ». « Il y a à encourager les étudiants et la communauté éducative à changer ses habitudes, les inciter à prendre le futur bus à haut niveau de service et à abandonner la voiture » stipule-t-il. Nous allons d'ailleurs « dépermeabiliser le parking pour le redonner à la nature, et en faire une vraie entrée de parc ». De leur côté, les nombreuses associations qui se sont mobilisées samedi dernier sous l'ombrière pour demander le retrait du projet ont fermement l'intention de poursuivre leur combat, soutenu par plus de 100 000 signataires. S.F.

Alerte

Pouvoir accru et antidémocratique des préfets - Droit de dérogation reconnu

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/12/29/INTA1731553D/jo/texte>

Le droit de dérogation reconnu aux préfets par le **décret n° 2017-1845 du 29 décembre 2017** constitue un abus de pouvoir antidémocratique, même si pour l'instant cette juridiction est expérimentale et limitée à quelques préfectures.

L'expérimentation s'étendra sur deux ans et concernera en métropole les préfets de deux régions (Pays de la Loire et Bourgogne-Franche-Comté) et quatre départements (Lot, Bas-Rhin, Haut-Rhin et Creuse). Outre-mer, ce sont Mayotte, Saint-Barthélemy et Saint-Martin qui sont concernés.

L'article 2 du décret liste les "matières" dans lesquelles chaque préfet pourra " déroger à des normes arrêtées par l'administration de l'Etat" lorsqu'il prendra "des

décisions non réglementaires relevant de sa compétence". Le spectre est des plus larges : "Subventions, concours financiers et dispositifs de soutien en faveur des acteurs économiques, des associations et des collectivités territoriales ; aménagement du territoire et politique de la ville ; environnement, agriculture et forêts ; construction, logement et urbanisme ; emploi et activité économique ; protection et mise en valeur du patrimoine culturel ; activités sportives, socio-éducatives et associatives."

Pour le moment, les Préfets de la région PACA ne sont pas concernés, mais il faudra surveiller ce qui se passe après cette phase d'expérimentation. La généralisation de telles dispositions devraient entraîner un tollé général !

Affaire à suivre !

Compte rendu de la Commission de suivi en mer du 17 /11/ 2017 à 14h30

I - Intervention du secrétaire général de la préfecture

David Coste souhaite la bienvenue aux participants. A la suite de la CSS du 6 juillet, celle-ci a été divisée en deux : la **CSS mer** et la **CSS terre**. Un garant, **Philippe Quévremont**, a été nommé. Le bureau de la CSS réuni le 22 septembre 2017 a validé cette décision. Le préfet a accepté d'inviter deux experts en commission : **Henry Augier** et **Michel Mazzoleni**. Les documents (DREAL et Altéo) ont été transmis 14 jours avant la réunion.

D. Coste nous informe que le sous-préfet a annoncé l'annulation de la réunion plénière du 1^o décembre 2017, car le nouveau préfet n'est toujours pas nommé à ce jour.

Philippe Quévremont se présente : il vient du ministère de l'environnement et il avait été nommé pour les conflits d'usage en Bretagne pour les algues vertes.

II - Qualité des eaux de rejets

1) Bilan de la DREAL : présentation de tableaux

La DREAL effectue des contrôles inopinés tous les deux mois. Elle est en attente de ceux de septembre. En juillet, les valeurs de 4 paramètres (le chrysène, le fluorène, le benzoanthracène, le phenanthrène) ont été supérieures à ceux prévus par l'arrêté préfectoral de 2015.

Pour le suivi environnemental des rejets en mer, une mise en demeure a été faite le 23 juin 2017 dans laquelle Alteo doit installer des lignes de mouillage permettant de mesurer plusieurs paramètres polluants près des rejets. Alteo a réalisé cette opération à la mi-juillet.

Altéo doit rendre son bilan en décembre 2017 puis le présenter au CRPST.

2) Bilan d'Alteo : présentation de tableaux

Eric Duchenne confirme la poursuite de l'amélioration de la qualité du rejet grâce au traitement du flux d'oxalate. Les études ont permis de confirmer l'efficacité du CO₂ pour le pH, l'aluminium, l'arsenic. Le projet sera disponible au premier semestre 2019.

Sur les tableaux présentés on pouvait lire : alu <5mg/l, la concentration d'arsenic est autour de celle demandée pour l'échéance 2021, le pH est stable à 12,4 et la concentration de fer très basse.

Le futur procédé de traitement permet d'abattre l'acide sulfurique et le chlorure de magnésium afin de traiter le problème du pH. L'ajout de chaux n'a pas été retenu. Le pilote de traitement au CO₂ est une solution qui fonctionne et Alteo choisira l'équipe d'ingénierie la semaine prochaine. Dans leur recherche, il existe deux procédés pour abattre la DCO et la DBO₅ : la filière biologique et la filtration membranaire.

Le député **François-Michel Lambert** demande de traduire la trajectoire du rejet au-delà de 2021 et pose le problème du gaspillage d'eau. Henry Augier souligne ce gaspillage en regard de la sécheresse estivale persistante et la raréfaction de l'eau liée au réchauffement climatique qui a commencé.

- **Réponse d'Alteo** : « nous devons avoir des réflexions sur l'eau mais n'avons pas de date butoir. »

Le secrétaire général demande de présenter des jalons de l'avenir et après 2021.

- **Michel Mazzoleni** : « A qui appartiennent les progrès ? Rio Tinto ? Au futur repreneur ? A qui appartient la propriété des brevets ? Alteo, Rio Tinto ? »

- **Réponse d'Eric Duchenne, directeur de l'usine** : les propriétés industrielles entre Alteo et ses partenaires. Le secrétaire remarque qu'il s'agit d'une réunion de la CSS et non de la surveillance de l'entreprise.

- **Gérard Carrodano** est très inquiet à la lecture des graphiques présentés. Il demande d'évaluer les expertises ensemble. Le fond de la mer est recouvert de boues et il s'agit du domaine public maritime occupé ! Il prend l'exemple de paillottes que l'on fait démolir sur les plages !

Les arrêtés préfectoraux de décembre 2015 définissent les contrôles et études à réaliser par Altéo, le programme de sécurité et d'intervention et le programme de surveillance et de maintenance. Le secrétaire général note des divergences au sujet des analyses des rejets, de la bioconcentration, de la pollution dans les poissons.....

Avec force et détermination, intervention brillante d'**Henry Augier** en tant qu'expert et **président d'UCL** devant des interlocuteurs très attentifs et très intéressés : « *Les analyses des rejets ont été faites par des organismes sérieux (ANSES) mais le cahier des charges n'était pas complet et le budget insuffisant. Le volet financier utilisé pour ces analyses doit être donné à l'industriel pour créer une station d'épuration* » (H. Augier).

- **F.M. Lambert** : « peut-on dire que l'Etat doit être plus impliqué pour diminuer le rejet ? »
- **H. Augier** lance un vibrant appel « Aidez nous ! ».
- **F.M. Lambert** : « peut-on demander aux autres associations de solliciter l'Etat ? »
Une association demande de consulter ses membres tandis que FNE et UCL acceptent.
- **H. Augier** signale l'envoi d'un courrier au Président de la République, au Premier Ministre et au Ministre de la Transition écologique et solidaire.
Afin de poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux de procédé résiduelles, **Alteo** choisira son partenaire pendant l'installation du traitement complémentaire pour le CO2, le pH, l'aluminium et l'arsenic. Le 1^o semestre 2019 verra les premiers essais et la mise en place du 1^o fonctionnement.
Le représentant du personnel d'Alteo souligne que la teneur en polluants est divisée par 20 et qu'il est assez fier d'avoir obtenu ces résultats en 2 ans.
- **H. Augier** : « nous reconnaissons les efforts de l'industriel mais demandons une **pollution zéro**. Il reconnaît que la CSS encourage ces efforts. »
- **E. Duchenne** : sur 56 contaminants, 6 sont en dérogation et beaucoup d'efforts sont demandés. Tous les autres 50 sont inférieurs à l'arrêté de 1998.
- **H. Augier** signale la présence de 82 polluants !
Lors de la prochaine CSS, les quantités seront données sur l'année.

III - Canalisation en mer

1) Mesures anti corrosion

Le Secrétaire explique qu'actuellement l'époxy remplace le goudron pour limiter le contact de l'eau et de l'acier de la canalisation. Autre dispositif : un courant électrique empêche la corrosion par réaction chimique.

2) Contrôle de l'intégralité de la canalisation

L'épaisseur de la canalisation est contrôlée tous les ans à Port-Miou car il y a des coudes et l'usure est plus rapide. Alteo considère qu'après le puits, la canalisation est identique à celle en amont car elle est droite et l'écoulement est bon. L'inspection visuelle se fait avec caméra tous les 3 ans et quand l'occasion se présente.

- **G. Carrodano** : « J'ai fait visionner le film de 2015, on voit l'ancienne canalisation de la Barrasse croiser celle de Gardanne sans cavaliers. Au point de croisement, la canalisation est mince. » D'après la documentation de Péchiney elle aurait 7,9 mm ! »
- **E. Duchenne** : « Les cavaliers s'arrêtent à 20m. Ce n'est pas la canalisation de la Barrasse qui croise celle de Gardanne mais une autre vétuste ; il est prévu de découper ce mauvais tube. La méthode est choisie et doit être validée par le PNC ».
- **G. Carrodano** rappelle la quantité astronomique de liquide passé dans la canalisation depuis 50 ans.
- **E. Duchenne** le reconnaît mais « la vitesse du liquide est faible donc il n'y a pas d'usure sauf aux coudes. »
- **Le Secrétaire général** demande d'aller voir sur place.
- Intervention percutante et très écoutée de **Michel Mazzoleni** (voir déclaration ci-jointe). Il signale ce croisement de tuyaux et demande une tierce expertise sur la partie droite. Il a remis la vidéo sous-marine d'Aldo Franco. Sur la vidéo on voit des sacs en soutien, des morceaux de tuyaux... Nous avons un vrai problème d'autorité : les décisions se prennent au Canada ! M. Mazzoleni : « Le transporteur de ces rejets est Péchiney. Qui représente Péchiney aujourd'hui ? »
- **F.M. Lambert** : « Alteo va intervenir sur ces croisements de tuyaux. Il faudra apporter des informations sur l'impact pour les années à venir ».
- **La DREAL** signale qu'il n'y a pas de contrôles à 100% de la canalisation. Alteo doit présenter les contrôles en décembre et il existe un plan de sécurité pour détecter les fuites.
- **DDTM** intervient sur l'occupation du domaine public de surveillance et du cahier des charges.
- **La préfecture maritime** : « il faut améliorer la sécurité sur le plan intervention/équipement. »

- **E. Duchenne** : « Alteo a racheté Rio Tinto et HG. La canalisation appartient à Péchiney, le seul responsable est Alteo ».
- **LA DREAL** rappelle que l'exploitant est responsable au titre de l'ICPE. Le pH de 12,4 met à l'abri d'une corrosion.

- **Mme Bellan-Santini** (Présidente du Conseil Scientifique du PNC !) intervient au nom du CIRM absent aujourd'hui : « celui ci a été crée pour contrôler les installations. »
- **H. Augier** rappelle l'énorme gaspillage d'eau de 270 m3/heure. Cette eau pourrait être réinjectée en interne, en agriculture... dans une région en déficit hydrique.
- **F.M. Lambert ajoute** que le long de la canalisation, cette eau pourrait servir en cas d'incendie.

Pour conclure, le Secrétaire général propose qu'Alteo accélère le processus et rencontre les associations.
La séance est levée à 18 heures

Compte rendu de la CSS mer du mercredi 28/05/2018 14 h 30

La nouvelle secrétaire générale de la préfecture **Magali Charbonneau** se présente et se dit heureuse de présider la CSS mer. **Michel Mazzoleni** (UCL) lui souhaite la bienvenue.

1 - Précisions sur le tracé des canalisations Aluminium Péchiney, la Barasse et vestiges

La séance commence par le visionnage du film d'Aldo Franco (déjà visionné le 24 mai à la préfecture) et déposé à l'enquête publique de 2015 par la Loupe de Simiane.

A propos de la situation de la canalisation de Gardanne, deux points de vue différent ; (ils ont déjà été évoqués le 24 mai par Aldo Franco plongeur et spécialiste des canalisations).

- **Eric Duchenne** : « la canalisation de Gardanne est à droite et pas à gauche, ce ne sont pas des boues rouges que l'on voit, il s'agit de supports inox 30H (avant les supports étaient en acier). Les supports inox se corrodent et donnent cette couleur rouge, et ils ont été changés. Si, lors de la plongée de **Gérard Rivoire** en 1986, il y a eu une avalanche, elle devrait toujours avoir lieu car aucune réparation n'a été faite. Gérard Rivoire est au SW de la canalisation et non dessus. La coloration rouge à -260m est due à un dépôt de sédiment. Il n'y a pas de fuite ».

Tracés des canalisations présentés par la DDTM13

(Service de la mer de l'eau et de l'environnement)



Le tracé jaune est la canalisation vestige, le bleu celui de Gardanne, le violet, celui de la Barasse.

- **Michel Mazzoleni (UCL)**: « les canalisations appartiennent-elles à Péchiney ? »
- **Réponse** : Péchiney
- **La DREAL** confirme la concession à Péchiney, cela ne fait aucun problème
- **Madame Charbonneau** nous signale que l'état est en lien avec le propriétaire et l'exploitant.
- **UCL** : « Si il y a un problème sur la canalisation, qui est responsable si Alteo n'est pas impliqué ? »
- **Madame Charbonneau** : « l'état se retournera sur Alteo et Péchiney. »
- **UCL** : « Y a-t-il une garantie ? »
- **Monsieur Couturier (DREAL)** : « le code de l'environnement ! »

La discussion revient sur le tracé. **Eric Duchenne** rappelle que la canalisation jaune est le vestige, la bleue celle de Gardanne, la violette, celle de secours, et inerte, celle de la Barasse.

2 - Rappel des obligations pour la canalisation au titre du DPM et ICPE

- **Eric Duchenne** rappelle les **obligations réglementaires** : **Arrêté préfectoral ICPE du 28.12.2015** : les installations autorisées dans l'AP sont la canalisation principale, celle de secours, les équipements techniques à Port Miou et la protection cathodique. Des dispositions techniques sont prévues : définition d'un programme de surveillance et de maintenance, protection des canalisations, protection cathodique, détection des fuites. Des contrôles ont été réalisés les 16 et 17 février 2018.

Comment repérer une fuite ? Il faut comparer le débit à terre et à Port Miou, lorsqu'il y a une perte de pression, Altéo peut retrouver rapidement la fuite.

UCL : « *Quel est le prix de la surveillance à pied et en plongée sur plus de 50km ?* » Un racleur instrumenté sera la surveillance la moins chère ! UCL demande cette surveillance.

Il y a 2 positions opposées : UCL et Altéo.

- **Monsieur Couturier (DREAL)** : « *les marcheurs surveillent le BTP et les travaux qui sont la majeure cause de problème à cause des engins mécaniques* ».

- **Altéo** : « *En mer, le coude de la canalisation empêche de mettre un racleur. Chimiquement, l'acier ne se corrode pas. Le ROV est envoyé tous les 3 ans (voir film de la Comex) et le dispositif est suffisant. Dans le puits, on mesure l'épaisseur tous les mètres.* »

- **Gérard Carrodano** : « *Je demande à Aldo Franco, quelle est la durée de vie d'une canalisation* ».

- **Aldo Franco**, expert en canalisation et invité UCL : « *la durée de vie d'une canalisation de 18- 20 cm d'épaisseur est donnée pour 20 ans pour le gaz ou le pétrole. Au delà de cette durée, il y a des problèmes sérieux de maintenance. Il faut envoyer un PIG. Il y des problèmes de corrosion acide. Le pipe de Péchiney transporte des matières solides par voie hydraulique. Il se corrode de l'intérieur.* »

- **UCL** : « *C'est une expertise indispensable que l'état doit imposer ! Il existe des moyens techniques, il faut le faire. 250000 euros, ce n'est pas cher et vous avez les moyens financiers* ».

- **Aline Frosini** : « *il faut faire une contre expertise en commun.* »

Obligations sur les canalisations au titre de l'occupation du DPM (document DDTM 13)

- **Le suivi** de l'intégrité physique des canalisations est de la responsabilité du concessionnaire

- Programme de **surveillance et de maintenance**(PSM)

- Plan de **sécurité et d'intervention** (PSI)

3 - Point sur le Plan de Surveillance et de Maintenance et plan de sécurité et d'Intervention

Lecture des documents communiqués par la DDTM 13 (PSM) avec fréquence des suivis différents suivant les profondeurs. A moins de 40m : instruments de débit, pression, épaisseur (en continu), protection cathodique, constatation visuelle, épaisseur (tous les ans), épreuves hydrauliques (tous les 5 ans). Le PSI permet de définir la disposition de détection des fuites et d'intervention.

Plus de 40m : instruments de débit, pression, épaisseur(en continu), protection cathodique (tous les ans), constatation visuelle, épaisseur (tous les 3 ans), épreuves hydrauliques (tous les 5 ans).

4 - Point sur les contrôles de la canalisation sur les 750m linéaires et inférieurs à 40m

Conclusions du rapport de contrôle (fin 2017)

- **Canalisation principale** : bon état sauf au croisement avec la canalisation vestige où l'enrobage est abîmé.

- **Canalisation de secours** : assez bon état sauf 4 endroits

- **Partie immergée** dans le puits de Port Miou en très bon état car entretenue récemment. Aucun défaut majeur. Le film de la Comex a un coût de 20 000 euros.

- **Madame Charbonneau** remarque que l'enveloppe de la canalisation est corrodée.

- **Altéo** assure que la semaine prochaine, le chevauchement sera retiré. Quand il y a une alerte signifiée par une baisse de la pression, Altéo prévient le Cross Med et la préfecture maritime.
- **Gérard Carrodano** intervient sur le manque de sérieux ! C'est grâce à la pression des associations que l'on avance. Il demande une expertise en commun, la boue est à 120m !
- **UCL** revient sur l'absence d'information concernant l'épaisseur de la canalisation à plus de 40 m. **Michel Mazzoleni** présente un morceau de la canalisation dont l'épaisseur est de 4 mm et demande où ont été prises les photos visionnées.
- **La DDTM** répond que les points d'étude et les épaisseurs sont bons. « Bon état général, aucun défaut majeur relevé qui mettrait en cause l'intégrité des canalisations » peut-on lire en conclusion de leur document.
- **UCL** pose le problème des 270m³/h d'eau utilisés et du traitement au CO₂, et fait la demande auprès du préfet et du Parc National, plongée qui pourrait être effectuée par UCL
- **Madame Bellan Santini**, présidente du CS du PNC signale que le tuyau est occupé par la flore et la faune et qu'il ne faudrait pas, durant la plongée, abimer les espèces protégées.
- Explosion de colère de **Gérard Carrodano** : « *Combien les boues rouges toutes ces années ont détruit les espèces protégées ? Madame, vous êtes la honte du Parc !* »
- **Nicolas Chardin**, directeur adjoint du PN rappelle que le parc est soucieux des espèces protégées.
- **UCL** rappelle la plainte déposée auprès de la Commission européenne contre Alteo. Il faut s'assurer des mesures d'épaisseur de la canalisation.
- Dans une ambiance « animée », **Philippe Quévremont** (garant) intervient :

« Jeudi 24 mai nous avons regardé le film de la Comex et il avait noté la satisfaction de l'assemblée. Ce n'est pas la totalité de la canalisation présentée et s'il y a des doutes, il faut revenir sur les parties concernées. Dans le code de l'environnement, il rappelle la définition de la CSS qui s'appuie sur les échanges entre parties. Comment connaître l'épaisseur de la canalisation au-delà des 40 m. »

Documentation Altéo visionnée sur la qualité du rejet en mer et les mesures de protection de la canalisation

Confirmation de l'amélioration de la qualité du rejet en Aluminium, Arsenic, DCO, DBO₅, ph et Fer.

- **Eric Duchenne** assure que son nouveau procédé va consommer 500kg d'O₂ et non les rejeter comme affirme **Michel Mazzoleni**.
 - **UCL** : « *A qui appartiennent les licences ? Rio Tinto ou Altéo ? Car l'aide publique est notre argent !* »
 - **Madame Charbonneau** rappelle que ce n'est pas le sujet aujourd'hui.
 - Pour **Altéo**, l'érosion est limitée aux coudes serrés dans le puits de Port Miou.
 - **Aldo Franco** : « *la conduite de réserve est inerte. Elle doit être obstruée et on introduit des produits chimiques ! Comment avez-vous fait à 320m de fond ?* »
 - **Eric Duchenne** : « *avec le ROV et elle est obstruée* ».
 - **Aldo Franco** : « *On va demander l'autorisation au PN d'effectuer une plongée.* » Il demande si un changement de canalisation a été effectué dans la rivière souterraine.
 - **Eric Duchenne** : « oui un changement de tronçon a eu lieu en 1988. »
 - **UCL** demande l'état d'alerte pour l'épaisseur. **Altéo** : 5 cm. Y a-t-il eu un contrôle sur les tronçons récents ou sur ceux de 1965 ? Contrôle sur ceux de 30 ans répond Altéo.
 - **Aldo Franco** est dubitatif : il montre le morceau de tuyau épais de 4 cm remonté dans Port Miou alors que le document Altéo prône une épaisseur allant de 8,7 à 7,4
- Le délégué du personnel lui demande la preuve que ce morceau provient bien d'Altéo.
- **Michel Mazzoleni** : « Regardez la qualité, c'est l'acier d'Alteo »
 - **Eric Duchenne** : « Ce morceau n'est pas protégé par une protection cathodique puisqu'il a été jeté. C'est peut-être la corrosion. »
 - **Aldo Franco** répond : Non, c'est l'érosion !
 - **Eric Duchenne** indique qu'Altéo traitera l'ensemble du flux en 2019.
- La séance est levée à 17h30.

Jacky Plauchud, Secrétaire d'UCL, Représentante d'UCL à la CSS.

AFFAIBLISSEMENT DE LA LOI LITTORAL : NOS COTES EN DANGER D'URBANISATION

Dans le cadre de l'examen du projet de loi portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN), de nombreux amendements visant à déroger à la loi Littoral ont été adoptés. France Nature Environnement s'inquiète des répercussions négatives que cela peut avoir sur la protection de nos côtes et demande donc la suppression de ces dispositions inacceptables du projet de loi, ainsi que la mise en place d'une commission nationale pour travailler, de manière concertée, sur l'évolution de cette loi.

Des amendements favorisant l'urbanisation sous de faux prétextes et dans la précipitation

Le littoral fait toujours l'objet de nombreuses convoitises : pressions foncières importantes, urbanisation accélérée, projets économiques axés sur le tourisme... le tout au détriment du maintien des activités agricoles, maritimes locales respectueuses de l'environnement et des espaces naturels riches de leur biodiversité. Avec la loi « Littoral », la France a préfiguré et donné à voir ce que peut être une politique concrète de développement durable avec ses dimensions économiques, sociales et environnementales.

Depuis plusieurs années et particulièrement depuis un an, des parlementaires prônent l'assouplissement de la loi. Il s'agit en réalité de l'affaiblir, tout en feignant d'en louer les mérites. Telle est la scène qui s'est à nouveau jouée à l'Assemblée Nationale, selon un scénario bien au point : la rédaction d'amendements de dernière minute, non concertés, sans étude d'impact, discutés hâtivement. L'exact contraire, au fond, de ce que devrait être une démocratie participative. A l'occasion de l'examen du projet de loi ELAN, la commission des affaires économiques a donc adopté des amendements, permettant d'ouvrir des espaces naturels et agricoles littoraux à de nouvelles zones d'activités économiques et pôles d'urbanisation et de pouvoir y construire par exemple des centrales solaires, des plateformes logistiques ou encore des décharges.

France Nature Environnement demande la suppression des dispositions du projet de loi ELAN qui portent atteinte à la loi Littoral. Ces dispositions ruinent 33 ans d'application de cette loi qui tente de contenir l'urbanisation continue du rivage.

Une commission nationale pour faire évoluer la loi Littoral, plébiscitée par l'opinion française

La loi Littoral avait anticipé en son temps la nécessité aujourd'hui évidente de conserver sa place à la nature sur le littoral, tout en garantissant des possibilités d'urbanisation concentrées dans les villages, et zones d'urbanisation existantes, de développement de l'agriculture littorale et d'activités économiques qui exigent la proximité immédiate de la mer. Cette loi est largement plébiscitée par les citoyens français : selon un sondage IFOP réalisé en 2014, 91% de l'opinion demande sa pleine application. La loi Littoral a également été largement soutenue lors de la [consultation publique](#) sur la mer et le littoral lancée par le gouvernement en début d'année. Enfin, la [pétition](#) « Ne touchez pas à la loi littoral ! » de février 2017 a été signée par plus de 283 000 personnes dont Nicolas Hulot, actuel Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire.

La multiplication des événements météorologiques à risque (tempêtes, inondations ...) et l'élévation du niveau marin global, estimée entre 50 cm et 1 m d'ici 2100, nécessite de gérer l'espace littoral avec prudence. France Nature Environnement admet volontiers que la loi Littoral puisse être adaptée, notamment au regard du changement climatique. En revanche, ces adaptations doivent se faire de manière concertée avec l'ensemble des acteurs.

C'est pourquoi France Nature Environnement demande la création d'une commission nationale « Loi Littoral » qui travaille sur l'évolution de la loi face au changement climatique et sur l'adaptation nécessaire des territoires littoraux.

Pour Michel Dubromel, président de France Nature Environnement : « Si 91% des Français plébiscitent la loi Littoral, c'est parce qu'elle a su protéger au mieux les espaces littoraux naturels tout en organisant le regroupement des activités économiques et l'urbanisation. La responsabilité des élus est d'abord de protéger leurs populations face aux risques naturels et d'anticiper l'adaptation de leur territoire aux changements climatiques. Nous demandons au gouvernement et aux parlementaires de ne pas affaiblir la loi Littoral et de retirer, lors de la séance publique, les dispositions adoptées hâtivement en commission sans concertation ni étude d'impact ».

France Nature Environnement est la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. C'est la porte-parole d'un mouvement de 3500 associations, regroupées au sein de 73 organisations adhérentes, présentes sur tout le territoire français, en métropole et outre-mer. Retrouvez-nous sur fne.asso.fr, Facebook et Twitter (@FNEasso).

Frioul, une antenne environnementale du Parc national des Calanques

« Monsieur le Ministre Nicolas Hulot nous a rencontrés de façon très favorable et longuement sur les îles du Frioul le vendredi 18 Mai 2018.

Nous avons pu pendant un temps fort appréciable, exposer toutes nos activités liées à l'écologie sur l'archipel du Frioul. Nous avons parlé de notre élevage de lombrics, de notre bac à compost, des trois nettoyages des plages, des collines et des criques que nous réalisons trois fois par an depuis l'année 1999, de nos 12 parcelles de jardins potagers, de notre inventaire de la flore du Frioul, de nos brochures sur l'histoire des îles, etc.

Nous avons proposé à Monsieur le Ministre des pistes de réflexion en vue de projets afin d'améliorer, non (pas) seulement la propreté de l'archipel, mais surtout de «Gagner les cœurs » afin de faire prendre conscience à tout un chacun, qu'il est urgent de participer en s'investissant personnellement au projet de transition Écologique et Solidaire proposé par Monsieur Hulot.

Notre proposition consistait à faire du Frioul un " laboratoire type" pour entreprendre les grands chantiers de la transition écologique. En commençant par des actions sur le court terme :

- Sensibilisation des habitants et surtout des touristes qui viennent à la journée sur les îles, afin que chacun prenne conscience de l'importance de l'enjeu.
- Informations plus précises sur le territoire du Parc national des Calanques avec des recommandations flash sur des points précis comme les chiens à tenir en laisse, ou les excès de bruit à éviter, les piétinements hors des sentiers, etc.

Pour les actions à moyen terme et à long terme, nous avons proposé d'utiliser l'énergie solaire, abondante sur notre région, en implantant des panneaux pour l'éclairage public, ou pour le chauffage des bâtiments. Sur ces différentes pistes de travail et projets, notre association a proposé, comme par le passé, d'apporter une collaboration active et concrète.

Promesse a été faite par chacun de respecter ses engagements dans de brefs délais ».



Ph. « Frioul un nouveau regard »

Gérard Prolhac, en présence de Nicolas Hulot, Ministre de la Transition écologique et solidaire

Gérard Prolhac, Président de l'Association « **Frioul, un nouveau regard** »

B.U.S. , suite du feuilleton

Une marche (à pied et à vélo) a été organisée sur le tracé prévu pour le B.U.S. le 3 juin. Elle rassemblait 150 personnes motivées pour dire non à ce futur

déferlement de voitures qui va engendrer pollution et embouteillages aux entrées de Luminy, Morgiou, Sormiou et Callelongue via la Pointe Rouge.



Ph. U.C.L.

Calanques propres, Luminy le 26 mai 2018



Ph. U.C.L.

Luminy 9 h : le stand UCL est monté à la barrière des gardiens (qui n'y sont plus). Les premiers randonneurs arrivent, on leur remet des T-shirt portant l'inscription «Tous unis pour des Calanques propres», des gants et des sacs poubelles fournis par Terre-Mer. Chacun est libre de nettoyer là où bon lui semble. Ainsi des groupes se rendent dans la propriété de Luminy, à Sugiton, d'autres plus à l'intérieur du massif vers la Grande Candelle, le mont Puget ou Morgiou. Il y avait des adhérents UCL, des étudiants de la faculté, des familles, des clubs, des associations telle l'APNEL, des marseillais et des visiteurs, le centre social Engalière avec des enfants très motivés emmenés par leur éducateur. A noter, la participation d'Argentins et d'une chilienne et aussi Léa et Paul venus du Québec !

UCL les a sensibilisés à la protection « due » à nos Calanques et aux agressions subies. Déjà, beaucoup d'entre eux avaient remarqué en arrivant les pins coupés, «tribut nécessaire» à l'extension de l'Ecole Kedge. A partir de 16h, ce fut le retour des «porteurs de sacs» et à 18 heures, on pouvait constater que les 2 containers habituels de MPM situés juste avant la barrière de la piste étaient pleins. Les containers de recyclage ont eux aussi étaient utilisés. En demandant aux bénévoles de nous indiquer la provenance de ces déchets, nous avons remarqué que la récolte des gros sacs de déchets provenait surtout des abords de la piste qui conduit à Sugiton. La récolte des petits sachets presque vides provenait du mont Puget ou de la Grande Candelle, situés plus à l'intérieur du massif.

Un grand merci à tous ces participants amoureux des Calanques.

Une véritable usine à gaz



LE BIOMÉTHANE 100% RENEUVELABLE

Le biométhane est une énergie 100% renouvelable. Pro- duit à partir de la fermentation de déchets agricoles, ménagers, industriels ou des boues de station d'épuration, le biométhane est un biogaz épuré, éliminant le gaz carbonique (CO2) et du sulfure d'hydrogène (H2S). Chauffage, cuisson, production d'eau chaude, carburant : ses usages sont identiques à ceux du gaz naturel.

Niché aux portes du Parc national des Calanques, la station d'épuration de Sormiou produit à la fois et à l'échelle du traitement des eaux usées.

Transformer les eaux usées urbaines en énergie verte : c'est ce que sera capable de faire la station d'épuration Géolide de Marseille, sur son site de Sormiou qui fournira, au 1^{er} janvier 2019, l'équivalent de la consommation de 8 000 habitants. Ce projet de production de biométhane est présenté par Suez comme le plus important de France

Il y a plusieurs siècles, on essayait de transformer le plomb en or. Aujourd'hui, on cherche à trouver des usages à nos déchets, de plus en plus nombreux. La reconfiguration de l'unité de traitement des boues d'épuration, implantée à Sormiou (9^e) depuis 1987, va dans ce sens.

Le groupe Suez, via sa filiale Seramm -dégagataire de la gestion du système d'assainissement de Marseille, Allauch, Septèmes, Carnoux et la zone industrielle de Gémenos - va réaliser, dans cette carrière située aux portes du Parc national des Calanques, le projet de production de biométhane "le plus important de France". La première pierre, symbolisée par un couper de ruban de couleur verte, a été posée, hier matin, par les élus et les différents protagonistes du projet. En clair, à partir du 1^{er} janvier 2019, le biogaz, issu

du processus de digestion des boues, sera récupéré et transformé en biométhane et injecté dans le réseau public de gaz naturel. "Ce sont des techniques que l'on a déjà éprouvées à Strasbourg", explique Hervé Madiec, directeur régional de Suez. La caractéristique marseillaise, c'est l'ampleur du projet."

Plus de valorisation, moins de rejets

Un investissement de 9,2 millions d'euros, cofinancé par plusieurs acteurs (lire encadré), qui permettra d'alimenter en éner-

gie verte 2 500 foyers, soit 8 000 équivalents habitants. "L'installation va démarrer avec 2,3 millions de normo mètres cubes par an (*), poursuit Hervé Madiec, mais elle est dimensionnée pour une extension future à 3,8 millions de normo mètres cubes par an, ce qui en fera la plus importante de l'Hexagone."

Cette réalisation aura plusieurs bénéfices en matière environnementale. Notamment celui d'augmenter, sur le site de Sormiou, la part de biogaz valorisable de 35% et, dans le même temps, de diminuer de 30% les

émissions de CO2 dans l'atmosphère", appuie Roland Giberti, maire LR de Gémenos, vice-président de la Métropole Aix-Marseille-Provence délégué à l'assainissement.

Du biocarburant pour les transports en commun

En plus de la production d'énergie verte, ce biométhane, sous forme compressée, pourra approvisionner les transports en commun au gaz naturel vert (150 bus de la Métropole). "Le GNV est aujourd'hui un des moyens de réduire notre dépen-

dance au pétrole, complète l'élu aixois LR Alexandre Gallese, membre du bureau de la Métropole délégué au Plan climat. Sur les 52 milliards d'euros de PIB de la Métropole, la fourniture d'énergie nous coûte 8 milliards d'euros. Nous n'en produisons que 7%; le reste, nous l'achetons. L'enjeu est à la fois de réduire notre consommation mais aussi de produire de l'énergie propre renouvelable et recyclable."

Jean-Claude Gaudin, maire LR de Marseille et président de la Métropole, abonde dans son sens : "Nous devons renforcer

notre autonomie énergétique et réduire la facture de 5,5 milliards d'euros par an."

À terme, la valorisation pourra s'étendre aux 74 stations d'épuration du territoire d'Aix-Marseille-Provence. "On met ici en application les principes simples de l'économie circulaire", commente Jean-Louis Chaussade, directeur général de Suez. Et, conclut le préfet Pierre Dartout, "avec ce projet qui s'inscrit dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, on concilie développement économique et préservation des équilibres environnementaux".

Christine LUKAS

clukas@laprovence-presse.fr

(*): Le normo mètre cube est une unité de mesure de quantité de gaz qui correspond au contenu d'un volume d'un mètre cube pour un gaz se trouvant dans des conditions normales de température et de pression.

Une solution locale

Les eaux usées sont collectées au sein de la station d'épuration Géolide, calibrée pour les 1,8 million d'habitants de la Métropole. Dans la partie située sous le Velodrome, matérialisée en surface par une sphère argentée voisine du stade, 200 000 mètres cubes sont traités chaque jour. Les pollutions issues de ces eaux deviennent des boues liquides qui sont envoyées à l'usine de Sormiou. Elles sont stockées dans des cuves, les digesteurs, où, privées d'oxygène, elles fermentent pendant 72 heures jusqu'à produire du biogaz. "C'est de l'anthropophagie", sourit Marc du Rostu, directeur travaux à la Seramm. Les bactéries se grignotent entre elles. Le biogaz émis sert à l'alimentation interne des chaudières de cette unité de traitement. La surproduction (15%) est brûlée en torchère. Une obligation puisque le biogaz est constitué de méthane dont les effets de serre sont importants. C'est ce biogaz que la future réalisation permettra de valoriser et de ne plus brûler. Par ailleurs, l'usine doit faire face, depuis l'été 2016, à un problème majeur : le séchoir à boues est hors service (il a explosé). Pour évacuer les boues, simplement déshydratées et plus sèches, cela nécessite "quatre camions par jour au lieu d'un tous les deux jours auparavant", affirme Roland Giberti. Ce qui génère un coût supplémentaire (1,6 M€), sans parler de l'impact environnemental désastreux. D'où l'urgence de la mise en service du nouveau process.

C.L.



En haut à g., Marc du Rostu et Roland Giberti pendant la visite. À dr., les cuves qui permettent de stocker les boues avant traitement. En bas à g., la torchère où est brûlé le biogaz inutilisé. À dr., le couper de ruban vert.

PHOTOS DAVID ROSSI

9,2 millions d'€ d'investissement

Les partenaires veulent raser les contribuables : l'investissement de 9,2 millions d'euros (M€) que nécessitera cette réalisation n'aura pas d'impact sur leur facture d'eau... Ils estiment que la vente de biométhane aux gaziers avoisinera 1,7 M€ par an pour une capacité de production évaluée à 3,5 millions de normo mètres cubes. "Pour que les opérateurs s'engagent, il faut un retour sur investissement", souligne Béatrice Aliphat, maire LR de Saint-Mitre-les-Remparts, élue à la Région. La période d'amortissement sera de 11 ans pour la Seramm. Au-delà, c'est la Métropole qui percevra les revenus de la vente du biométhane. Les partenaires financiers sont la Métropole 2,65 M€, la Seramm (Suez) 2,38 M€, l'Agence de l'eau 2,52 M€, le Conseil régional 800 000 € et l'Ademe Paca 640 000 €. C.L.

Marseille, nouvelles brèves

Un téléphérique à Marseille.

La municipalité de Marseille dévoilait, en 2016, son projet de téléphérique urbain pour relier le Vieux Port à Notre Dame de la Garde. En janvier 2018, Jean-Claude Gaudin a réaffirmé son souhait de voir ce téléphérique installé depuis le Fort Saint Nicolas jusqu'à la Bonne Mère, d'ici 2021 ! À la fois moyen de transport et attraction touristique, ce projet a pour but de faciliter les déplacements des Marseillais et des touristes qui souhaitent monter à la Bonne Mère, notamment pendant la saison estivale. Entre juillet et août, Notre-Dame de la Garde reçoit 400 000

personnes et en tout il y a 2 millions de visiteurs à Marseille. L'été, il est très difficile d'aller à Notre-Dame de la Garde. Le téléphérique permet de solutionner ce problème. La reconstruction du funiculaire qui a fonctionné de 1892 à 1974 (20 millions de passagers en 75 ans), serait aussi une autre solution. Ce projet fait l'objet d'une controverse entre partisans et opposants. Les arguments des uns et des autres peuvent être synthétisés de la façon suivante :

Avantages d'un téléphérique urbain dans une ville au relief très marqué :

- Franchissement d'obstacles plus facile.
- Faible emprise au sol.
- Impacts sonores du déplacement des cabines sur la ligne très faibles.
- Fiabilité du service concernant les horaires.
- Cout 3 fois moins cher que le tramway et 10 fois moins que le métro.
- Pollution nettement plus faible que les autres moyens de transports.

Difficultés d'un téléphérique urbain :

- Négociation obligatoire avec les habitants qui se retrouveront sous le tracé choisi.
- Cout de revient et complexité d'aménager les stations/gares dans des espaces assez contraints.
- Acceptation des Marseillais face à un projet qui va transformer le paysage.
- Difficultés de faire fonctionner ce moyen de transport les jours de fort mistral.

Bientôt, un sous-marin de tourisme à Marseille ?

L'idée vient de Ludovic Raes, originaire de Cassis, dirigeant de sociétés de petits trains touristiques à travers la France. L'engin portera le nom de XDep-60. D'un poids de 100 tonnes, il mesurera 18 m de long et 4,5 m de large. Il pourra embarquer une cinquantaine de personnes et descendre jusqu'à 60 mètres de profondeur. Il aura une bateau support de mise à sec, où se rendront les passagers. Il faut cependant attendre environ 2 ans pour que l'engin voit le jour. Le prix de la ballade subaquatique serait de 60 euros pour 45 minutes d'aventure. UCL envisage déjà de faire ainsi découvrir aux autorités de la ville les fonds marins inoubliables de Cortiou.



Sauvons le Marégraphe de Marseille

Le marégraphe de Marseille, installé marque, depuis 1883, le point zéro. Comme il enregistre le niveau de la mer, il constitue aussi un outil précieux pour enregistrer de façon dans le cadre du changement historique depuis 2002, le importance majeure au plan national



Or son mécanisme ne fonctionne plus aujourd'hui à cause de son vieillissement et de son usure. **Une souscription a été lancée** pour permettre de réunir les 65.000 euros nécessaires pour les travaux de restauration. Les dons sont collectés par la Fondation du Patrimoine. Par la voix de son président, la région s'est engagée à

au numéro 174 de la Corniche, de référence de l'altitude en France. mer, il constitue aussi un outil précise l'évolution du niveau de la mer climatique en cours. Classé monument marégraphe de Marseille est d'une comme au plan international.

participer au financement de ce sauvetage. UCL lance un appel de participation même s'il s'agit de sommes modiques pour le financement de travaux de restauration portant sur :

- Le mécanisme d'horlogerie du marégraphe totalisateur ;
- Les grilles entourant les bâtiments.

Comment faire un don ?

envoyez votre règlement par chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine- Marégraphe de Marseille » à l'adresse suivante : **Fondation du Patrimoine - Palais de la Bourse CS 21856 - 13221 Marseille cedex 01** par internet : **faites un don en ligne sur le site sécurisé www.fondation-patrimoine.org**

Le don permet de bénéficier d'une réduction d'impôt pour l'année en cours (66% du don).

Fromages bio à Marseille.

Située entre les quartiers de Sainte-Marthe et du Merlan, la ferme pédagogique de la Tour des Pins, entièrement dédiée à l'élevage et l'agriculture biologiques, propose ses fromages et produits laitiers. Elle organise aussi des visites et des animations pédagogiques à destination des petits et des grands (lafermedelatourdespins13@gmail.com, 2 traverse Cade, 13014 Marseille, 07.69.25.55.45).



Plogging, être écolo et sportif à la fois !

Vous aimez le jogging ? Vous êtes sensible au respect d'un environnement de qualité ? Alors vous allez adopter le plogging ! Ce nom original désigne un concept tout simple, qui nous vient de Suède. Il s'agit de courir en ramassant les débris rencontrés sur son chemin, que ce soit en ville ou à la campagne. Ces déchets sont placés dans un sac accroché au corps de façon à ne pas gêner la course. Cette activité permet un nettoyage du terrain, bon pour la planète, mais bon aussi pour la forme physique. Elle permet un entraînement particulièrement efficace et complet. En

effet, quand on s'arrête et que l'on repart, quand on se baisse et qu'on se relève, quand on utilise nos mains et nos bras pour la collecte des déchets, nous sollicitons tous les muscles du corps. Non seulement c'est une façon d'améliorer nos performances de « running », mais ces mouvements sont aussi bénéfiques pour affiner notre silhouette et renforcer notre cœur. L'objectif est de ramasser le maximum de déchets en un minimum de temps, double performance sportive et écologique. La devise de « plogger », est percutante : **« Un corps sain, dans un environnement propre »**

(fr.wikipedia.org/wiki/plogging, www.demotivateur.fr/, www.lemonde.fr/, www.sudouest.fr/, [www.ici.fr>france>societe](http://www.ici.fr/france/societe)).

Ils nous ont quittés

Sonia LIVANOS (1923 – 2018)



Sonia, tu nous as quittés ce dimanche 15 avril. Comment va-t-on pouvoir se passer de ta joie de vivre et de ta gaité ? Avec Georges, tu as formé dans les années cinquante « *la cordée la plus sesto* » au monde. C'est en 1948, voici soixante-dix ans, que tu rencontres celui qui deviendra ton compagnon, dans tous les sens du terme, et pour toute la vie. Pour ce qui est de votre carrière alpine proprement dite, elle durera plus de quarante ans, avec une prédilection marquée pour les Calanques, où chaque paroi porte le cachet Livanos (plus de cinq cents premières !), et les Dolomites, votre deuxième patrie. Tu suis Georges « *Au-delà de la verticale* », n'hésitant pas pour lui faire plaisir, à le suivre dans les entreprises les plus dures, car dans ces années cinquante, les courses rocheuses les plus dures du monde se trouvent dans les Dolomites. Les prétendants se comptent sur les doigts de la main, et toi Sonia, tu es la première à goûter au « *six supérieur* », catégorie peu encombrée, tout sexe confondu. Il est impensable de concevoir le Grec sans Sonia, car tu es la compagne des plus belles aventures alpines comme des moments les plus difficiles. Chaque rocher porte votre empreinte, aussi je ne sais pas comment les Calanques vont pouvoir se passer de vous. Ainsi, c'est tout

naturellement, que vous rejoignez UCL dès sa création en 1992 pour la bataille du POS, et Georges donnera une conférence en soutien à UCL. Lorsque Georges décède en 2004, en dépit de la douleur causée par sa disparition, tu fais face avec cette positivité qui te caractérise, tu t'accroches jusqu'au bout, même lorsque tes forces déclinent. Pourtant, nous n'oublierons jamais ta joie de revoir les rochers des Goudes, il n'y a pas si longtemps de cela. En tout cas, te voila partie pour rejoindre dans l'Olympe des grimpeurs ton Grec de mari. Alors profite-en pour l'embrasser de notre part et pour lui dire à quel point il nous manque.

Jacky et Barney

Marc ROUSSEL

Marc Roussel nous a quittés le samedi 28 avril 2018. C'est avec une immense tristesse que nous avons appris sa disparition. Avec Marc, disparaît un être d'une bienveillance, d'une générosité et d'une tolérance exceptionnelles. Toute sa vie, il a montré une disponibilité et un dévouement hors norme envers les autres, à commencer par le Club Alpin Marseille Provence dont il a été le président, puis du Comité départemental de la FFCAM, pendant 13 ans. Ce dévouement envers le Club Alpin lui a valu d'en rester le président d'honneur. Il était également le président des Amis de Sainte-Victoire, association qu'il a animée pendant 60 ans. Au tournant du millénaire, UCL s'est tournée vers Marc, alors président du CAF, et c'est sous sa présidence, que le CAF s'est joint au désir de création d'un parc national pour les Calanques. Aussi est-ce tout naturellement que nous lui avons demandé en 2012 d'écrire la préface de notre ouvrage « *Calanques, un siècle d'amour et de vigilance* ». Il avait eu cette phrase magnifique : « *Rappelons que dans ce domaine, les victoires ne se voient pas, alors il convient de les raconter.* » UCL se joint à nous pour présenter ses sincères condoléances à Fabienne, à ses enfants, petits enfants et proches. Pour nous, c'est un ami qui disparaît et qui laisse un grand vide dans notre milieu des Calanques et de la montagne.



Ph. C.A.F.

Jacky et Barney

Abdellatif KHALDI

Premier lanceur d'alerte avec Mme Ontato sa voisine sur les poussières de Mange Garri depuis de nombreuses années, **Abdellatif KHALDI** nous a quittés le 20 mai 2018 à 72 ans suite à un cancer du cœur opéré en 2016, puis cancer du poumon et tumeur au cerveau.

Il s'est battu jusqu'au bout contre ces cancers mais aussi jusqu'au bout contre les pollutions de cette décharge derrière chez lui. Même hospitalisé, il se tenait au courant de l'évolution du dossier sur les boues rouges.

Il avait acheté le terrain et bâti sa maison alors qu'il n'y avait pas d'activité sur cette décharge. L'installation du premier filtre presse dans l'usine de Gardanne, les 2 autres par la suite, le stockage des boues rouges solides sur Mange Garri ainsi que le trafic de camions ont soulevé les poussières qui se sont multipliées d'années en années, poussières très fines s'insinuant partout et contenant tous les poisons qu'on connaît, et qui ne sont plus rejetés en mer : aluminium, mercure, plomb, titane, vanadium, arsenic, chrome, etc...

Abdellatif KHALDI a toujours dénoncé ces pollutions au comité de suivi du site (CSS) en préfecture et même avant.

UCL présente avec beaucoup de tristesse ses sincères condoléances à son épouse, à sa fille ainsi qu'à ses proches.

Dernière minute

- **Le Tribunal correctionnel de Marseille** statuant sur les **quatre braconniers interpellés dans les eaux du Parc national de Calanques**, a prononcé, le 11 juillet 2018, les peines suivantes :

- Entre 15 et 18 mois de prison avec sursis assortis de 3 ans de mise à l'épreuve.
- Interdiction de pratiquer la pêche sous-marine pendant la durée de mise à l'épreuve.
- Confiscation des saisies (véhicules, embarcation, matériel de pêche).
- Indemnisation du préjudice, fixée à une somme comprise entre 2.000 et 10.000 euros, subi par les six organisations s'étant constituées parties civiles aux côtés du Parc national des Calanques.

La demande de réparation du préjudice écologique, pour laquelle la Parc national des Calanques sollicite la somme de 450.303 euros, est renvoyée au 5 décembre 2018.

*

- **Le jugement au fond contre l'arrêté préfectoral Altéo du 28 décembre 2015 a été rendu le 20 juillet 2018 (Audience du 14 juin 2018).**

La durée de la dérogation accordée en ce qui concerne les valeurs limites d'émission (arsenic, aluminium, fer, pH, DBO5 et DCO), est ramenée au 31 décembre 2019, en lieu et place du 31 décembre 2021. Il est attendu un arrêté préfectoral visant à réduire les valeurs limites d'émissions. L'arrêté a été soumis à la consultation publique du 18 mai au 18 juin 2018. Le jugement au fond définitif sera rendu après la réalisation d'étude d'impact sur les dangers et inconvénients environnementaux sur Mange-Garri, dans les 6 mois.

Communiqué de Presse d'Union Calanques Littoral

Suite au jugement rendu par le tribunal administratif de Marseille ce jour, l'association Union Calanques Littoral se félicite de l'injonction de refaire une étude d'impact intégrant les conséquences environnementales sur le site de Mange-Garri à Bouc-Bel-Air, ainsi que des nouvelles prescriptions faites au préfet (mieux définir les flux maximaux, réduire les dérogations devenues inutiles et limiter la dérogation de 6 paramètres à 4 ans au lieu de 6).

En revanche, notre association regrette que le tribunal n'ait pas contraint le préfet à limiter l'ensemble du rejet pollué dans le temps et tienne insuffisamment compte de la bioaccumulation des polluants qui, même s'ils restent dans les valeurs limites réglementaires, sont déversés dans un flux de 270 m3/heure toute l'année. Elle se réserve le droit de faire appel sur ces points.

Pour le conseil d'Administration d'UCL,
Pour le Président, la vice-présidente, Renée Dubout



A la devanture du libraire

Augier H., *L'humanité a-t-elle un avenir ?* Libre et Solidaire, 2015, 252 p, 14 euros.

Augier H. *Climat, un scandale planétaire : les avancées, les échecs, les responsabilités.* Libre et Solidaire, 2016, 224 p., 12 euros.

Armstrong Nicholas., *Les 100 plus belles grandes voies en Provence.* Edition du Chemin des Crêtes, 2018, 320 p. 24 euros.

Harari Y.N., *Sapiens. Une brève histoire de l'humanité.* Albin Michel, 2015, 512 p., 24 euros.

Harari Y.N., *Homo deus. Une brève histoire du futur.* Albin Michel, 2017, 463 p., 24 euros.

Le Coq V., *Projets publics, intérêts privés. Zad : nouveaux lieux de contestation citoyenne.* Libre et Solidaire, 2018, 400 p., 21,90 euros

Meyer C., *Homo Deus : une brève histoire de l'avenir.* Kindle, 2017, 17 p., 24 euros.

Ouvrage collectif, sous la direction de Daumalin X. et Laffont-Schwob I., *Les calanques industrielles de Marseille et leurs pollutions : une histoire au présent.* Ref 2C éditeur, 2016, 304 p., 35 euros.

Rojey A., *Le monde qui vient. L'humanité a-t-elle un avenir ?* Libre et Solidaire, 2018, 233 p.

Rondeau D., *Mécanique du chaos.* Grasset, 2017, 464 p., 22 euros.

L'Echo des Calanques est édité par l'association Union Calanques Littoral. 16, traverse des Baudillons - 13013 Marseille.
N° ISSN: 1251-3741
Directeur de la publication : Henry Augier- Imprimé par nos soins avec la participation de Renée Dubout, Michel Cuchet, Claude Thomas, Jacky Plauchud, Catherine Vieilledent, Madeleine Barbier, Christian Guillaume, Eliane Nougier.
Mise en page : Eliane Nougier.